



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/173

Approbation d'une convention de coréalisation d'une exposition intitulée "La Ré, vitrine de Lyon", entre la Ville de Lyon / Archives municipales et la Société Académique d'Architecture de Lyon

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme VIDAL Chloë

**SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 30 SEPTEMBRE 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 OCTOBRE 2020

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme BRUVIER HAMM Pauline

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. LUNGENSTRASS (pouvoir à Mme DUBOT), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme GEORGEL), M. LEVY (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KEPENEKIAN)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/173 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE CORÉALISATION D'UNE EXPOSITION INTITULÉE "LA RÉ, VITRINE DE LYON", ENTRE LA VILLE DE LYON / ARCHIVES MUNICIPALES ET LA SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'ARCHITECTURE DE LYON (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Au cœur de Lyon, entre deux places symboliques, Bellecour et Terreaux, la rue de la République constitue l'un des principaux lieux lyonnais d'appropriation de l'espace urbain et de représentations, tant collectives qu'individuelles.

Quel qu'en soit le mode, tous les usages de la rue de la République se succèdent ou se côtoient, selon des facteurs politiques, sociaux ou économiques.

La Société Académique d'Architecture et les Archives Municipales de Lyon s'associent pour proposer aux publics une exposition mettant en exergue l'histoire de cette rue et son caractère représentatif comme espace emblématique de Lyon et de ses populations.

L'exposition, installée dans le hall des Archives municipales, fera dialoguer un arrière-plan chronologique et divers modes d'appropriation et d'usage de cet espace urbain, institués ou improvisés. Elle s'appuiera sur les derniers travaux historiques qu'illustrent des fonds d'archives, surtout iconographique, très peu connus des grands publics.

L'exposition aura lieu dans le hall des Archives municipales de Lyon de fin septembre 2020 à mars 2021 au plus tard. Le budget prévisionnel de l'exposition s'élève à 53 900 €.

La Société Académique d'Architecture de Lyon assure la prise en charge financière de la charte graphique, du graphisme du parcours de l'exposition et des éditions de l'exposition, des impressions, des panneaux du parcours, de la signalétique, et de la communication.

Les Archives municipales assurent la réalisation de la scénographie, du montage et du démontage de l'exposition et mettent à disposition du projet l'ensemble du mobilier muséographique modulaire (cimaise, vitrine, cadres...) et les éclairages, ainsi que les supports média pour les projections et diffusions audio et vidéo dans l'espace d'exposition.

La convention jointe au présent rapport définit les modalités de la collaboration entre les Archives municipales de Lyon et la SAAL pour la coréalisation de cette exposition.

Vu la convention de coréalisation ;

Où l'avis de la commission **Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante** ;

**DELIBERE**

1. La convention de coréalisation de l'exposition « La Ré, vitrine de Lyon » établie entre la Ville de Lyon/Archives Municipales et la Société Académique d'Architecture de Lyon est approuvée.
2. M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.
3. Les dépenses relatives à cette coréalisation seront imputées sur les crédits de l'exercice 2020 programme CULTUAR opération EXPOSAR.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

**Nathalie PERRIN-GILBERT**